**[Bruits de voisinage] Arrêté municipal réglementant les activités de bricolage et de jardinage**

↺ *Modèle de document à jour du 17/10/2017*

**Notice**

* La **présentation** de ce document est à ajuster en fonction des consignes de forme propres aux actes de l’organe exécutif de votre collectivité.
* **Les champs en bleu sont à renseigner par vos soins.** Les développements entre crochets **[ ]** sont obligatoires et ceux entre accolades **{ }** sont facultatifs.
* Les observations en rouge précédées d'une flèche ➡ constituent des recommandations ou conseils de rédaction dont il importe de tenir compte.

**ARRÊTÉ n° xxx**

**réglementant les activités de bricolage et de jardinage**

**Le Maire de [nom de la commune],**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-24, L. 2212-1 et L. 2212-2, 2°,

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1311-2, R. 1336-5, R. 1337-7 et R. 1337-8,

**Vu** le Code de l’environnement,

**Vu** le Code pénal,

{**Vu** l’arrêté préfectoral n° xxx en date du [jj/mm/aaaa] relatif à la lutte contre le bruit dans le Département,}

* *Attention : Préalablement à l’édiction du présent arrêté, il conviendra de rechercher si un arrêté préfectoral de lutte contre le bruit traite de la question au niveau du département.* ***Dans l’affirmative, l’arrêté du maire pourra utilement venir compléter cette réglementation préfectorale ou la renforcer par des dispositions plus contraignantes, mais il ne pourra en aucun cas l’atténuer.***

**Considérant** qu’il appartient au maire de prendre les mesures appropriées pour garantir la tranquillité publique et protéger la santé humaine, et qu’il lui incombe à ce titre de lutter contre les bruits de voisinage,

**Considérant** que de par leur durée, leur répétition ou leur intensité, les nuisances sonores occasionnées par certains travaux de bricolage ou de jardinage entrepris par les particuliers peuvent altérer sérieusement la qualité de vie de leurs voisins et doivent par conséquent être enrayées,

**Considérant** que dans ces conditions, il apparaît nécessaire d’édicter une réglementation visant à encadrer efficacement l’utilisation, sur le territoire de la Commune, des matériels et engins de bricolage et de jardinage, {ceci dans le strict respect des dispositions de l’arrêté préfectoral susvisé,}

* *A ne mentionner que si un tel arrêté est effectivement en vigueur dans le département.*

…/…

**ARRÊTE**

**Article 1**

Sur l’ensemble du territoire de la Commune de [nom de la commune], l’utilisation par les particuliers des outils et engins motorisés de bricolage, de jardinage et assimilés, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques, est limitée aux fins de préserver la tranquillité du voisinage.

Ainsi, les travaux occasionnels de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers au moyen de ce type de matériel doivent être effectués conformément aux contraintes horaires suivantes :

* **Du lundi au vendredi : de ... H à ... H le matin et de ... H à ... H l’après-midi ;**
* **Le samedi : de ... H à ... H le matin et de ... H à ... H l’après-midi ;**
* **Le dimanche et jours fériés : de ... H à ... H le matin et de ... H à ... H l’après-midi.**

**Article 2**

En cas de non-respect de ces conditions d’utilisation et de nuisances sonores avérées, le contrevenant se verra mis en demeure de cesser immédiatement l’activité à l’origine du trouble, sans préjudice des sanctions pénales applicables prévues aux articles R. 1337-7 et R. 1337-8 susvisés du Code de la santé publique.

**Article 3**

Les infractions et manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront constatés et poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ..........., Monsieur le Chef de la Police Municipale de ........... et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ………………………………………, le …………………………

 Le Maire,

 *(Cachet, prénom, nom et signature)*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté, et informe que cet acte peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Reçu en Préfecture le [jj/mm/aaaa]

Publié le [jj/mm/aaaa]

Document exécutoire à compter du [jj/mm/aaaa]